

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 17 Février 2023**

**PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept février, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 10 février 2023

Présents : 15
Absents : 14
Votants : 24

**Présents :** MM. Jacques ROCHER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Joseph GUILLOUCHE, Philippe NOGET, Pierrick LELIEVRE, Christine RICHARD, Sylvie ROLLO, Fabrice GENOUEL, Pierre CHOUPEAUX, Soazig GUERIN, Mallory CANCOUET.

**Absents :** Delphine BOULANGER (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX (donne pouvoir à Sophie NICOLE), Olivier ATHIMON (donne pouvoir à Jacques ROCHER), Solange THOMAS-RUBEAUX, Chantal THERENE-NAEL (donne pouvoir à Sylvie ROLLO), Eric VAUCELLE (donne pouvoir à Philippe NOGET), Lionel SOULAIN (donne pouvoir à Soazig GUERIN), Frédéric GLON (donne pouvoir à Pierrick LELIEVRE), Pierrick HERCELIN, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE, Sonia GUIMARD, Youenn COMBOT (donne pouvoir à Joseph GUILLOUCHE), Hélène MAGRÉ (donne pouvoir à Nicolas PIROT).

Jean-Yvon CASTEL a été élu secrétaire de séance.

---

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

---

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Jean-Yvon CASTEL secrétaire de séance.

---

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2023

---

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier 2023.

---

**ORDRE DU JOUR :**

1. Finances – Débat d'Orientations Budgétaires  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL

2. Finances – Avis sur le reversement de la redevance « Enjeux collectés » au profit de la société des courses hippiques de La Gacilly  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
3. Projets Structurants – Ecoquartier de l’Aff : Avis sur le rapport du commissaire-enquêteur dans le cadre de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.  
Rapporteur : Philippe NOGET
4. Projets Structurants – Ecoquartier de l’Aff : Lancement de la Participation du Public par Voie Electronique portant sur l’étude d’impact  
Rapporteur : Philippe NOGET
5. Sport – Attribution du marché public de travaux pour le Pumptrack  
Rapporteur : Sophie NICOLE
6. Sport – Attribution des missions de contrôles techniques et de Sécurité et de Protection de la Santé pour le Pumptrack  
Rapporteur : Sophie NICOLE
7. Sport – Avenant à la prolongation de la mission de la maîtrise d’œuvre pour le Pumptrack  
Rapporteur : Sophie NICOLE
8. Sport – Attribution du marché public portant sur l’entretien des terrains de foot  
Rapporteur : Nicolas PIROT
9. Travaux – Avenant en faveur de l’entreprise COLAS pour les travaux de réseaux et de voirie au lotissement du Héron  
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
10. Urbanisme – Dénomination et numérotation des rues pour la tranche N° 2 du lotissement du Héron  
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
11. Liaisons Douces – Avenant à la prolongation du marché public de travaux pour la liaison douce La Chapelle-Gaceline/La Gacilly  
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
12. Liaisons Douces – Modification de l’état civil des propriétaires des parcelles cadastrées 061 AW 70 et 061 AW 71 dans le cadre de leur acquisition foncière  
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
13. Liaisons douces – Lancement d’une procédure de bien sans maître sur la parcelle cadastrée 061 AW 78  
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
14. Bâtiments – Maison Bleue – Avenant présenté par l’entreprise LE CHENE CONSTRUCTIONS pour les travaux de maçonnerie  
Rapporteur : Pierrick LELIEVRE
15. Assainissement – Lancement d’un marché public de travaux portant sur la création et l’extension du réseau d’assainissement sur les secteurs de La Chaussée et du Passage à Glénac  
Rapporteur : Nicolas PIROT
16. Projets Structurants – Attribution du marché public portant sur la maîtrise d’œuvre liée à la mise en place du Label « Petites Cités de Caractère »  
Rapporteur : Philippe NOGET
17. Illuminations – Avenant au marché public portant sur les illuminations 2022  
Rapporteur : Philippe NOGET
18. Aménagement – Numérotation concernant le Parc d’Activités des Bousards  
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
19. Voirie – Rétrocession des voiries Bretagne Sud Habitat/Résidence Be Orient – Parcelles AM 721-570-757  
Rapporteur : Nicolas PIROT
20. Commande publique-Lancement d’un marché public d’assistance à maîtrise d’ouvrage pour le marché de services de télécommunications

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

21. Cimetières – Présentation d’extension du colombarium au cimetière de La Gacilly

Rapporteur : Philippe NOGET

22. Projets structurants – Avis sur le lancement d’une étude en vue de l’instauration de places de stationnement payant

Rapporteur : Philippe NOGET

23. Ressources Humaines – Avancements de grade : créer au 01/07/2023 1 poste d’Agent de maîtrise principal et au 01/02/2023 1 poste d’Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (conserver les postes existants pour d’autres agents, l’un en promo interne, l’autre en exam pro)

Rapporteur : Delphine BOULANGER

24. Ressources Humaines – Assurance statutaire – Participation à la consultation organisée par le CDG 56

Rapporteur : Delphine BOULANGER

25. Relevé des décisions

26. Questions diverses

### 1) Finances – Débat d’Orientations Budgétaires 2023

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

La tenue du débat d’orientation budgétaire prévu par l’article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales constitue une étape du processus budgétaire.

Conformément au même article du C.G.C.T., le débat d’orientation budgétaire (D.O.B.) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil municipal, dont il est pris acte par une délibération spécifique (celui-ci ne fait pas l’objet d’un vote).

#### **DISCUSSION :**

Evocation de l’évolution des bases d’imposition des 3 taxes (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d’Habitation sur les résidences secondaires et Taxe d’Habitation sur les logements vacants).

**Le Conseil Municipal prend acte de la tenue des orientations budgétaires de l’année 2023.**

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

### 2) Finances – Avis sur le reversement de la redevance « Enjeux collectés » au profit de la société des courses hippiques de La Gacilly

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Il est rappelé qu’une collectivité locale accueillant sur son territoire des courses hippiques perçoit, au titre des paris sportifs, une redevance proportionnelle aux montants misés.

Concernant l’hippodrome de La Gacilly, la commune a été informée par la communauté de communes « De l’Oust à Brocéliande » que cette redevance perçue en mai 2022, au titre des enjeux perçus de l’année 2020, représente un montant de 1 507,64 €.

Le bureau communautaire d'O.B.C., dans sa séance du 12 mai 2022, a décidé de valider le reversement de cette somme en faveur de la commune.

Cette redevance peut, si elle le souhaite, être reversée, en tout ou partie, aux sociétés organisatrices de courses.

Il est demandé de porter un avis sur le reversement, en faveur de la société des courses hippiques de La Gacilly, de cette redevance pour un montant au maximum de 1 507,64 €

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**3) Projets Structurants – Ecoquartier de l’Aff : Avis sur le rapport du commissaire-enquêteur dans le cadre de la Déclaration de Projet emportant mise en compatibilité du P.L.U.**

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour rappel, le projet de requalification urbaine du secteur de l’Aff en un écoquartier a nécessité la réalisation d’une procédure dérogatoire d’urbanisme : la Déclaration de Projet valant Mise en Compatibilité (DPMEC) du PLU.

Celle-ci répond à une procédure bien spécifique :

- a) Elaboration du Rapport de présentation de la DPMEC
- b) Examen conjoint des Personnes Publiques Associées (PPA)
- c) Enquête publique (1 mois)
- d) Rapport du commissaire-enquêteur (1 mois)
- e) Validation définitive de la DPMEC en Conseil municipal

Considérant les avis favorables formulés avec réserve sur la forme du dossier, la municipalité a poursuivi la procédure par sa mise à enquête publique.

L’enquête publique s’est déroulée du mercredi 21 décembre 2022 au vendredi 20 janvier 2023 inclus. La commissaire-enquêtrice avait une semaine pour établir et transmettre son procès-verbal de synthèse. Celui-ci a été remis le vendredi 27 janvier 2023. La commune disposait d’un délai réglementaire de quinze jours pour apporter des réponses, lesquelles ont été renvoyées à la commissaire enquêtrice le mercredi 8 février 2023.

L’avis du Commissaire-enquêteur est favorable au regard du caractère d’intérêt général du projet mais est assorti des deux réserves suivantes :

- Approuver en conseil municipal le plan de circulation entre la rue de l’Aff / la rue du relais postal / la rue Lafayette/ la rue Hollersbach au plus tard en même temps que la DPMEC.
- Déterminer et ajouter au dossier de présentation un lieu d’accueil des camping-cars, même temporaire, qui soit utilisable dès le début des travaux, soit dès le mois de septembre 2023.

Il est demandé de se prononcer sur l’intérêt général du projet, et d’approuver la mise en compatibilité du PLU de La Gacilly.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**4) Projets Structurants – Ecoquartier de l’Aff : Lancement de la Participation du Public par Voie Electronique dans le cadre de l’étude d’impact valant évaluation environnementale**

Rapporteur : Philippe NOGET

Dans le cadre du projet de requalification urbaine du secteur de l’Aff en un écoquartier, la procédure règlementaire relative à l’étude d’impact valant évaluation environnementale suit son cours.

Le permis d’aménager a été déposé le 9 décembre 2022. Ce dernier comprenait l’étude d’impact et le dossier Loi sur l’eau.

Le 12 décembre 2022, l’Autorité Environnementale, rattachée à la Préfecture de Région Bretagne, a été saisie, pour avis. Elle a rendu son avis le mercredi 15 Février 2023 et un mémoire de réponses est en cours de rédaction par la commune en coordination avec le cabinet d’ingénierie QUARTA, en charge de la rédaction des dossiers environnementaux et URBAE, maître d’œuvre de l’opération de l’éco-quartier de l’Aff.

Selon les dispositions du Code de l’environnement, une étude d’impact valant évaluation environnementale doit faire l’objet, par la suite, d’une consultation du public, par voie électronique : la Participation Par Voie Electronique (PPVE).

Dès l’obtention de l’avis de l’Autorité Environnementale, cette procédure de participation pourra être lancée.

D’une durée d’un mois, cette consultation requiert la mise à disposition d’un registre dématérialisé.

Il est demandé d’approuver la mise à consultation du public de l’étude d’impact valant évaluation environnementale.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**5) Sport – Attribution du marché public de travaux pour le Pumptrack**

Rapporteur : Sophie NICOLE

Lors du Conseil municipal du 12 janvier 2023, il avait été validé le lancement d’une procédure de passation d’un marché public de travaux portant sur la réalisation d’un pumptrack en enrobé.

Les travaux, objet du présent marché, ont pour but de réaliser les aménagements d’un pumptrack sur le terrain de football situé entre la rue des Coquelicots et le Chemin de la Bergerie à La Gacilly (56).

Il s’agit d’un marché public alloti, de la façon suivante :

- Lot 1 : Main d’oeuvre spécialisée "shapper pumptrack"
- Lot 2 : Réalisation d’un pumptrack en enrobé

Le marché public de travaux a été mis en ligne le 27 janvier 2022, pour un dépôt des offres fixé le lundi 13 février, à 17h00.

L’avis d’appel public à la concurrence a été publié le 1er février 2023 dans le Ouest-France (Morbihan).

La Commission d’appel d’offres se réunit le mercredi 15 février 2023.

En se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la CAO ont souhaité attribuer les lots de la façon suivante :

- Lot 1 : BMX EXPERIENCE pour un montant de 12 000 € HT
- Lot 2 : LE LAY TP, ayant obtenu la note de 87/100, pour un montant de 108 009,15 € HT

Le montant total du marché public de travaux s'élève donc à 120 009,15 € HT.

DISCUSSION : La fin des travaux est envisagée pour la fin du mois de juin et l'inauguration serait en septembre prochain.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**6) Sport – Attribution des missions de contrôles techniques et de Sécurité et de Protection de la Santé pour le Pumptrack**

Rapporteur : Sophie NICOLE

Lors du Conseil municipal du 12 janvier 2023, vous avez validé le lancement d'une consultation pour une mission de contrôle technique et de coordination SPS dans le cadre d'un marché public de travaux portant sur la réalisation d'un pumptrack en enrobé.

Cette consultation a été mise en ligne le 27 janvier 2022, pour un dépôt des offres fixé le lundi 13 février, à 17h00.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié électroniquement le 1er février 2023.

La Commission d'appel d'offres se réunit le mercredi 15 février 2023.

En se basant sur l'analyse des offres et l'avis du Maître d'œuvre, les membres de la CAO souhaitent retenir le bureau d'études ATAE (agence de Rennes) pour la mission de coordonnateur Sécurité protection Santé (CSPS), pour un montant de 714,00 € HT.

Le coordonnateur SPS sera présent tout au long de la réalisation du pumptrack.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**7) Sport – Avenant à la prolongation de la mission de la maîtrise d'œuvre pour le Pumptrack**

Rapporteur : Sophie NICOLE

Pour rappel, M. LE CANN est le maître d'œuvre mandaté sur le projet de réalisation du pumptrack. Eu égard à la période de travaux et de réalisation effectives du pumptrack, ce contrat de maîtrise d'œuvre initial doit être prolongé,

La Commission d'appel d'offres se réunit le mercredi 15 février et a émis un avis favorable quant à cet avenant de prolongation de la mission de maîtrise d'œuvre.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**8) Sport – Attribution du marché public portant sur l’entretien des terrains de foot**

Rapporteur : Nicolas PIROT

Un marché public de services portant sur l’entretien des terrains de sports enherbés de la commune a été passé, conformément aux dispositions du Code de la commande publique.

Le cahier des charges est établi comme suit :

- Base de 40 passages par an, sur chaque terrain
- Réalisation des travaux de tonte sur les terrains d’honneur le jeudi
- Si les conditions climatiques prévues ne sont pas favorables à la bonne exécution des opérations, l’entreprise en informera la Commune, au plus tard le mardi, par courriel
- Entretien des mains-courantes
- Remise d’un rapport à la collectivité après chaque passage

4 entreprises ont retiré le dossier de consultation des entreprises. Deux entreprises ont déposé une offre.

La Commission d’appel d’offres se réunit le mercredi 15 février 2023.

En se basant sur le rapport d’analyse des offres, les membres de la CAO souhaitent retenir l’entreprise EFFIVERT, pour un montant total de 29 394,40 € HT.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**9) Travaux – Avenant en faveur de l’entreprise COLAS pour les travaux de réseaux et de voirie au lotissement du Héron**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Pour rappel, les travaux ont débuté au lotissement communal du Héron, à Glénac.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) initial, établi par le Maître d’œuvre, ne traitait pas de la révision des prix, ni de l’indice de référence du BTP choisi.

Les avenants présentés sont les suivants :

- Avenant portant sur la modification des modalités de variation des prix :
  - a. Pour le lot 1 « Terrassement, voirie et espaces verts » (index Travaux Publics TP09 – fabrication et mise en œuvre d’enrobés, en lieu et place du TP01, de moins en moins utilisé dans la commande publique).
  - b. Pour le lot 2 « Réseaux d’eaux pluviales et d’eaux usées » (index Travaux Publics TP10a – canalisations, assainissement et adduction d’eau avec fourniture de tuyaux).
- Mise au point des actes d’engagements des lots 1 et 2, en précisant que la commune avait décidé de ne pas retenir les Prestations Supplémentaires Eventuelles lors de l’attribution du marché public de travaux (PSE qui concernaient des types de matériaux onéreux).

La Commission d’appel d’offres s’est réunie le mercredi 15 février 2023 et a émis un avis favorable aux avenants présentés par le Maître d’œuvre.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**10) Urbanisme- Dénomination et numérotation des rues pour la tranche N° 2 du lotissement du Héron**

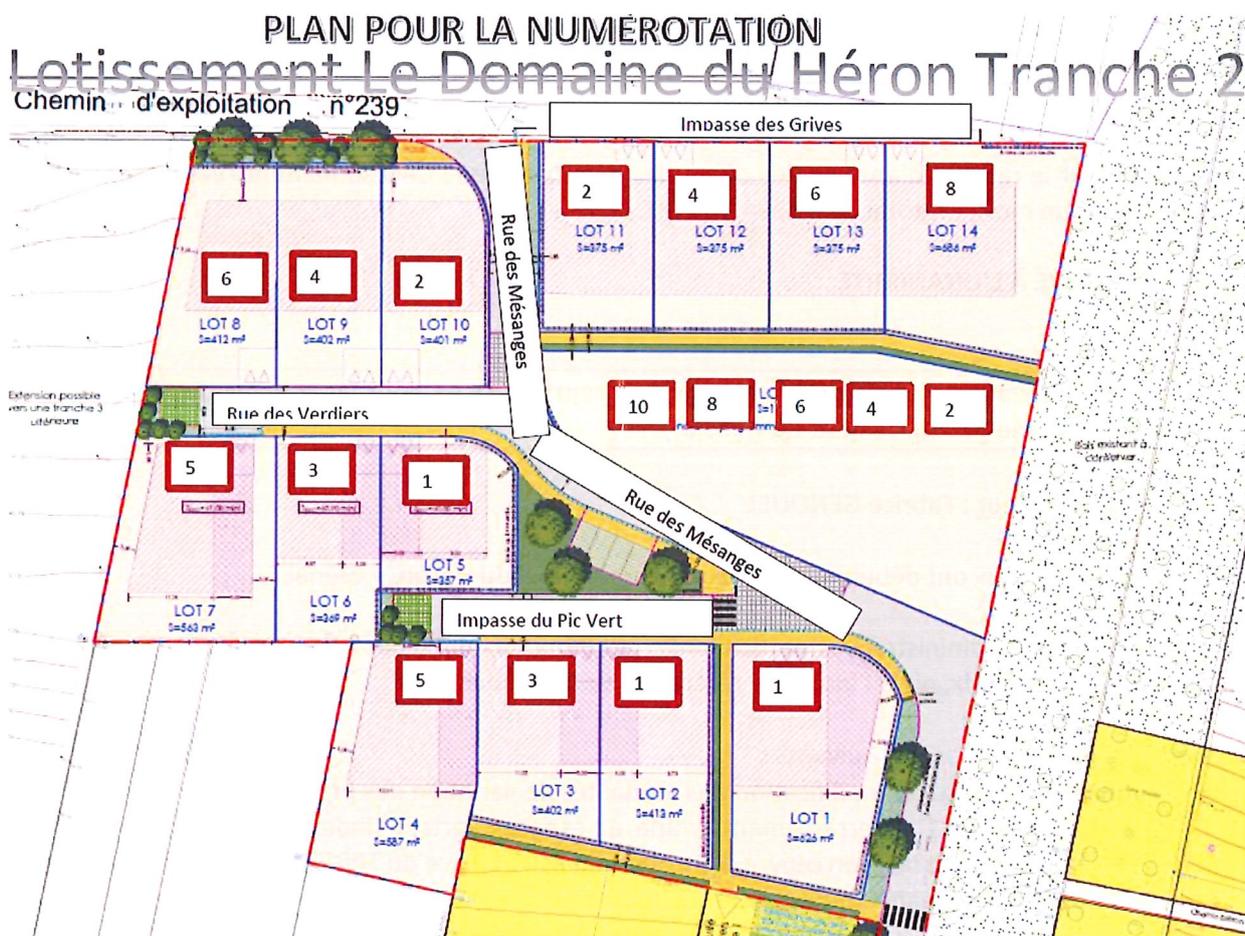
Rapporteur : Jean-Yves DREAN

La commission urbanisme, aménagement du territoire et transition énergétique avait, en janvier 2022, dénommé les rues de la tranche 2 du lotissement du Héron.

Le permis d'aménager a été déposé dans le courant de l'année 2022, et a fait l'objet d'une modification au mois de février.

Maintenant, il revient au Conseil municipal d'entériner la dénomination des rues, et de valider la numérotation.

Le plan de dénomination et de numérotation des rues est le suivant :



**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**11) Liaisons Douces – Avenant à la prolongation du marché public de travaux pour la liaison douce La Chapelle-Gaceline/La Gacilly**

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Pour rappel, l'entreprise CHARIER TP a été sélectionnée dans le cadre du marché public de travaux portant création des liaisons douces.

Initialement prévue en 2022, cette opération subit du retard du fait de l'instruction d'une déclaration réglementaire au titre de la Loi sur l'eau. Le complément au dossier a été déposé vendredi 3 février dernier, et fait actuellement l'objet d'une instruction par le service de la Police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Eu égard au retard de cette opération, le contrat de maîtrise d'œuvre initial doit être prolongé.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 15 février et un avenant portant uniquement sur la prolongation de la durée du contrat avec l'entreprise CHARIER TP a été présenté.

L'avenant prévoit donc de prolonger la durée d'exécution du contrat, liant la collectivité à l'entreprise CHARIER TP, du 21 août 2022 (date initiale de la fin de contrat) au 21 novembre 2023, soit de 15 mois.

La Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable quant à cet avenant.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**12) Liaisons Douces – Modification de l'état civil des propriétaires des parcelles cadastrées 061 AW 70 et 061 AW 71 dans le cadre de leur acquisition foncière**

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

L'acquisition foncière des terrains pour la liaison douce se poursuit.

Après que l'office notarial BOUTHEMY de Carentoir ait effectué des recherches, il s'avère qu'une délibération portant modification sur le nom des personnes propriétaires des parcelles cadastrées 061 AW 70 et 061 AW 71 doit être prise.

Les états civils des conjoints METAYER sont les suivants :

- Madame BINOIS Elisabeth
- Madame PIGUEL Emmanuelle
- Madame OSWALD Marie-Hélène

Il revient de valider la présente délibération portant sur un changement d'état civil des propriétaires.

La rectification de l'état civil desdites propriétaires permettra de fixer le rendez-vous concernant la signature de l'acte notarié.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**13) Liaisons douces – Lancement d'une procédure de bien sans maître sur la parcelle cadastrée 061 AW 78**

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Après des recherches effectuées par l'office notarial, il s'avère que la parcelle cadastrée 061 AW 78 est dépourvue de propriétaire connu.

L'office notarial a effectué des recherches généalogiques concernant la propriétaire de la parcelle cadastrée 061 AW 78 sise « Les près de la Guette » à La Chapelle-Gaceline et il est confirmé l'absence de propriétaire connu, tant par le service du cadastre, que par celui des impôts.

A cet effet, il convient de valider le lancement d'une procédure de bien présumé sans maître selon les dispositions de l'article L.1123-3 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques (CGPPP), afin de régulariser cette situation, et d'acquérir ladite parcelle.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**14) Bâtiments – Maison Bleue – Avenant présenté par l'entreprise LE CHENE CONSTRUCTIONS pour les travaux de maçonnerie**

Rapporteur : Pierrick LELIEVRE

Dans le cadre des travaux portant sur la réhabilitation de la Maison bleue, un avenant a été présenté par le maître d'œuvre LA FABRIK D'ARCHITECTURES, au maître d'ouvrage.

Il s'agit d'un avenant relatif à des travaux supplémentaires : surface dallage + étanchéité + renforts béton sous fondations du bâtiment des toilettes de l'école.

- Avenant positif n°1 LE CHENE CONSTRUCTIONS : 1 301,59 € HT

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 15 février 2023 et a émis un avis favorable quant à cet avenant.

Le montant du marché du lot 1 "gros œuvre" s'élève donc à 75 348,30 € HT. Le nouveau montant global du marché public de travaux s'élève quant à lui à 417 293,15 € HT.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**15) Assainissement – Lancement d'un marché public de travaux portant sur la création et l'extension du réseau d'assainissement sur les secteurs de La Chaussée et du Passage à Glénac**

Rapporteur : Nicolas PIROT

Pour rappel, le projet d'extension du réseau d'assainissement collectif aux lieux-dits La Chaussée, Le Passage et La Plante fait partie du programme d'assainissement collectif 2022.

Pour les secteurs de La Chaussée et du Passage, le montant estimatif des travaux s'élève à 693 575,00 € HT.

Après réflexions, le raccordement du secteur de La Plante a également été intégré à cette opération d'extension du réseau des eaux usées.

Le montant estimatif des travaux s'élève donc à 786 498,50 € HT.

Il vous est demandé de valider le lancement d'une procédure de passation d'un marché public de travaux portant sur la réalisation de cette opération.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**16) Projets Structurants – Attribution du marché public portant sur la maîtrise d’œuvre liée à la mise en place du Label « Petites Cités de Caractère »**

Rapporteur : Philippe NOGET

Pour rappel, il avait été validé le lancement d’un marché public de services portant sur la candidature de la commune au label Petites Cités de Caractères (PCC).

L’avis d’appel public à la concurrence a été publié le 23 décembre 2022 dans le Ouest-France (Morbihan).

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la façon suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	50.0
2-Valeur technique	50.0
2.1-Délai d’exécution	25.0
2.2-Note méthodologique comprenant une décomposition et une description des missions par phases.	25.0

Le dépôt des offres était fixé au 3 février 2023. Deux bureaux d’études ont déposé une offre.

La Commission d’appel d’offres se réunit le mercredi 15 février 2023.

En se basant sur le rapport d’analyse des offres, les membres de la CAO ont souhaité attribuer ledit marché au bureau d’études GRAHAL CONSEILS (agence à Saint-Malo) pour un montant global de 29 975,00 € HT.

**DISCUSSION :**

Ce présent marché précise que, après chaque phase d’études, il y a possibilité d’abandonner le projet sans le versement de pénalités.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**17) Illuminations – Avenant au marché public portant sur les illuminations 2022**

Rapporteur : Philippe NOGET

À la suite du courrier envoyé à la société SPECTACULAIRES pour faire part des défauts techniques et des dysfonctionnements étant survenus lors de la période des Illuminations de décembre 2022, la société a fait un geste commercial qu’il convient de déduire du montant global du marché.

Il convient de valider l’avenant négatif suivant :

- Avenant négatif - SPECTACULAIRES : - 3 800,00 € HT.

Le montant du marché passe donc à 54 210 € HT.

La Commission d’appel d’offres se réunit le mercredi 15 février 2023 et a émis un avis favorable.

**VOTE : APPROUVÉ À L’UNANIMITÉ**

**18) Aménagement – Numérotation concernant le Parc d’Activités des Bousards**

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Dans le cadre de l’aménagement du parc d’activités des Bousards, dont le bureau d’études est GEO BRETAGNE SUD, mandaté par la Communauté de Communes OBC, et après avoir dénommé la rue principale “Rue du Pont des Bousards”, la commune se doit de réaliser la numérotation des futurs lots.

Pour rappel, le bâtiment LA POSTE s’est vu octroyer le N° 15.

Le permis d’aménager sera déposé dans le courant du premier semestre 2023.

Il revient au Conseil municipal d’entériner la numérotation des futurs lots.



**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**19) Voirie – Rétrocession des voiries BSH/ Résidence Bel Orient- Parcelles AM 721-570-757**

Rapporteur : Nicolas PIROT



Dans le cadre de la rétrocession entre BSH et la commune, la rétrocession des voiries doit se faire, pour un euro symbolique, dans le domaine public communal. Les parcelles cadastrées 061 AM 721-570 et 757 sont concernées.

Par ailleurs, Il est prévu « qu'un contrat de succession soit signé avec la mairie lorsque BSH cède à la mairie la voirie sous laquelle chemine le réseau de gaz ».

Il est donc demandé de valider ces deux points afin d'établir l'acte notarié de rétrocession.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**20) Commande publique – Lancement d'un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché de services de télécommunication**

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Pour information, le secteur des télécommunications est en pleine mutation. Un des principaux enjeux réside en la fin du réseau cuivre pour les services d'internet et de téléphonie.

Dès 2023, les premières lignes du réseau téléphonie communauté (RTC) déployé, dans les années 80, par France Télécom, seront supprimées. Cette suppression s'étalera jusqu'en 2030.

À cet effet, et pour anticiper la fin du réseau cuivre et les conséquences induites pour tout le parc de lignes analogiques de la collectivité, il convient de passer un marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur les services de télécommunications, qui comprendra, entre autres, la négociation des contrats actuels, la fourniture du matériel et la maintenance.

Le montant de ce marché comprenant la fourniture d'un nouveau matériel téléphonique serait de l'ordre de 30 000 €.

Il est donc demandé de valider le lancement dudit marché public d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le marché public de services de télécommunication.

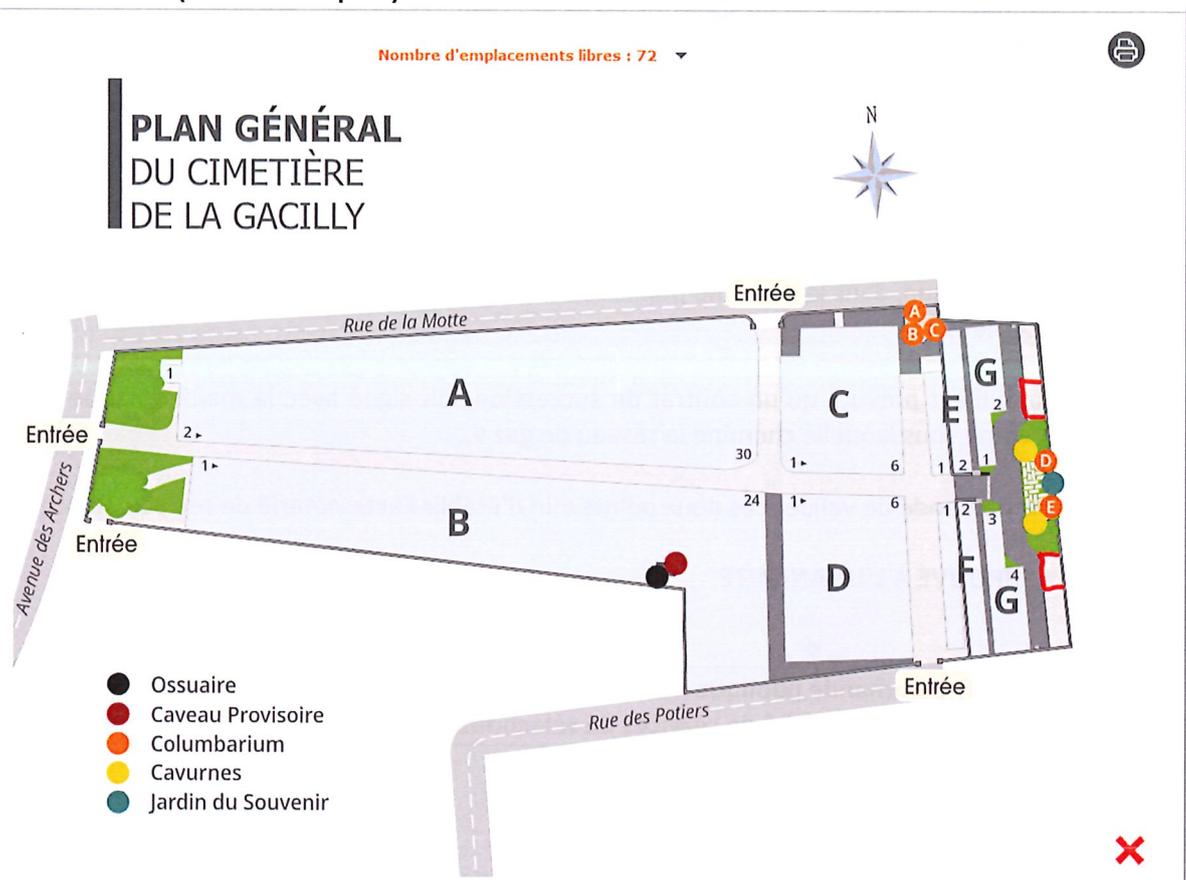
**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**21) Cimetières – Présentation d'extension du columbarium au cimetière de La Gacilly**

Rapporteur : Philippe NOGET

Le cimetière de La Gacilly compte actuellement 5 modules de columbariums :

- Trois modules de 6 cases chacun situés dans l'ancienne partie du cimetière et qui dispose d'1 case de libre. **(A, B, C sur le plan)**
- Deux modules de 6 cases chacun situés dans la nouvelle partie du cimetière et qui dispose de 3 cases de libres. **(D et E sur le plan)**



Compte-tenu des capacités limitées des actuels columbariums, une étude a été demandé à la société MUNIER qui nous a fait les propositions suivantes **(implantation en rouge sur le plan)** :







**15 584, 83 €**  
**Pour 24 cases**

PHOTOMONTAGE NON CONTRACTUEL - SIMULATION BASÉE SUR DES MODÈLES DÉPOSÉS. TOUTE RÉPPLICATION EST INTERDITE

COMMUNE : LA GACILLY (56)  
PROJET D'IMPLANTATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE - JANVIER 2023  
PROJET 4 : FLORACUBE 2 FACES, 3 NIVEAUX, 6 CASES  
GRANITS ROSE DE LA CLARTÉ DE BRETAGNE ET NOIR D'AFRIQUE

**MUNIER**  
Columbariums



**21 677, 05 €**  
**Pour 24 cases**

PHOTOMONTAGE NON CONTRACTUEL - SIMULATION BASÉE SUR DES MODÈLES DÉPOSÉS. TOUTE RÉPPLICATION EST INTERDITE

COMMUNE : LA GACILLY (56)  
PROJET D'IMPLANTATION D'UN ESPACE CINÉRAIRE - JANVIER 2023  
PROJET 3 : COLYBÉE 2 URNES, 2 NIVEAUX, 13 CASES  
GRANITS ROSE DE LA CLARTÉ DE BRETAGNE ET NOIR D'AFRIQUE

**MUNIER**  
Columbariums

Un autre devis a été demandé à la société PFG.

Pour information le cimetière de Glénac dispose de 10 cases libres.  
Celui de La Chapelle Gaceline ne possède pas de columbariums.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**CHOIX DU DESCRIPTIF N°1 POUR UN MONTANT DE 17 328,43 €**

**22) Projets structurants – Avis sur le lancement d'une étude en vue de l'instauration de places de stationnement payant**

Rapporteur : Philippe NOGET

Avec la perspective du lancement des travaux portant sur l'aménagement de l'éco-quartier de l'Aff à compter de septembre 2023, il semble opportun de devoir recourir à une étude destinée à prévoir des stationnements payants. Il est rappelé que ce site proposera 216 places.

Dans le même temps, la commune a lancé, depuis ce mois de janvier, une réflexion portant sur l'aménagement des espaces publics du centre-ville. Le cabinet AGAP, maître d'œuvre de cette opération, a pour mission sur un périmètre relativement large (entrées de ville, abords des équipements scolaires et l'axe traversant la Place de la Ferronnerie jusqu'à la Place Yves Rocher) de quantifier et de procéder à l'analyse des places de stationnement existants. Sa mission sera également de présenter des perspectives de création de nouvelles places de parkings.

Comme bon nombre de communes ayant des fonctions et missions de centralité et de pôle urbain en matière administratif et commercial, la commune dispose d'un centre-ville où la mobilité se caractérise par une part modale de la voiture élevée et une habitude de stationnement « au plus près ».

C'est pourquoi, il est proposé de programmer une étude visant à proposer des solutions de gestion du stationnements payants sur un ou plusieurs sites actuels à vocation de parkings. Il y sera également demandé de procéder à l'obtention d'informations sur les moyens de paiements et ses évolutions avec l'usage des nouvelles technologies de type carte bancaire ou par smartphone.

**DISCUSSION :**

Il sera nécessaire de définir les zones concernées, la méthodologie en vue de ne pénaliser ni les gaciliens ni les commerçants.

**VOTE : APPROUVÉ AVEC 23 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

**23) Ressources Humaines – Avancements de grade pour deux agents**

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Il est rappelé que, chaque année, la commune doit établir de façon obligatoire la liste des agents promouvables par avancement de grade (à l'intérieur d'un même cadre d'emploi). Elle peut également proposer aux agents qui en remplissent les conditions un avancement par la voie de la promotion interne (accès au cadre d'emploi supérieur). Dans un souci de reconnaissance de la valeur professionnelle du personnel et afin de répondre aux attentes des agents, il est souhaitable que ceux d'entre eux remplissant les conditions puissent bénéficier dans le courant de l'année d'un avancement de grade ou d'une promotion interne. Il convient donc :

- Créer au 1<sup>er</sup> février 2023 un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> Classe étant précisé que l'agent concerné dispose actuellement du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe
- Créer au 1<sup>er</sup> juillet 2023 un poste d'agent de maîtrise principal étant précisé que l'agent concerné dispose actuellement du grade d'agent de maîtrise

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**24) Ressources Humaines – Assurance statutaire – Participation à la consultation organisée par le CDG 56**

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Il est rappelé que le contrat « Assurance Statutaire » a pour objet la prise en charge par l'assureur des indemnités journalières liés aux arrêts de travail, maladies professionnelles, congés de maladie ordinaire et de longue durée.

Lors du conseil municipal en date du 16 septembre dernier, il a été décidé, suite à la passation d'un marché public relatif aux assurances de la commune, d'attribuer le lot dénommé « Assurance des prestations statutaires » à GIGAC GROUPAMA.

Le Centre de Gestion du Morbihan a sollicité la commune dans le cadre du lancement par leurs soins d'une consultation portant sur ces mêmes garanties d'assurances.

Il est proposé de participer de pouvoir participer à cette consultation.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

**25) Relevé des décisions**

**26) Questions diverses**

- **Intervention de Pierrick Lelièvre** : Proposition d'accueillir une arrivée et un départ du tour de Bretagne 2024, le 28 et 29 avril. Ce tour est largement diffusé sur Internet et sur les TV et Radios locales. Coût : 25 000 €.

**VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

- **Intervention de Jean-Yves Dréan** : Suite à la présentation du projet de Franck Morand sur le terrain dit « des Américains », la mairie ne va pas préempter. Il souhaite y construire un immeuble avec commerces au RDC et 10 petits appartements à l'étage.
- **Intervention de Philippe Noget** : Vu la faible participation à la réunion préparatoire des 5 réunions de quartier, il n'a pas été possible de lister les élus présents à ces réunions. Un mail va être transmis à tous pour que chacun puisse se positionner. Le principe retenu est une brève présentation des réalisations et projets locaux. Puis un temps d'écoute (et de prise en note) des remarques des participants et une clôture par le verre local de l'amitié.

Fin de la séance à 20h30

---



Le Maire,  
Jacques ROCHER

Le secrétaire de séance,  
Jean-Yvon CASTEL

